

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, André THEVENOT et Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Daniel BOUR, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Daniel BOUR à André HELLE, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Patrice DUMORTIER à André THEVENOT, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

**Assistaient à la séance :** Pierre SCHIRCH, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 février 2014	6 février 2014	En exercice	42
		Présents	29
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et un appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

**2014-01-13 – Contrat de rivière transfrontalier Allaine-Etude de faisabilité création d'un éco-village nature sur le territoire de la CCST**  
*Rapporteur : Hubert ECOFFEY*

De nombreux étangs sont présents sur le bassin français de l'Allaine, notamment sur le secteur géologique du Sundgau. Ces étangs représentent des lieux de vie pour une riche avifaune (cigogne noire, balbuzard pêcheur), pour des amphibiens (grenouille rousse, rainette verte) et pour une flore très diversifiée.

Parallèlement, les étangs présentent un fort potentiel en matière de développement touristique qui mérite d'être exploré.

Initialement, le Contrat de rivière Allaine prévoyait dans l'une de ces fiches-actions (fiche-action n° C2-6-Réseau des étangs-études) la création d'un réseau d'étangs avec une vocation spécifique pour chacun d'entre eux : naturelle, baignade, et développement touristique.

Or, le territoire de la CCST bénéficie déjà d'un étang naturel protégé avec l'étang de la grille et d'une base de baignade avec la piscine de Delle et ses espaces verts. Par contre, le développement du potentiel touristique autour des étangs n'a pas été étudié. La création d'un village éco-nature sur le territoire de la CCST est une piste à étudier.

Il est donc proposé de réaliser, durant l'année 2014, une étude de faisabilité concernant l'implantation de structures d'hébergements touristiques de type « cabanes » dans les arbres rivulaires et sur l'eau d'un étang. Cette étude devra :

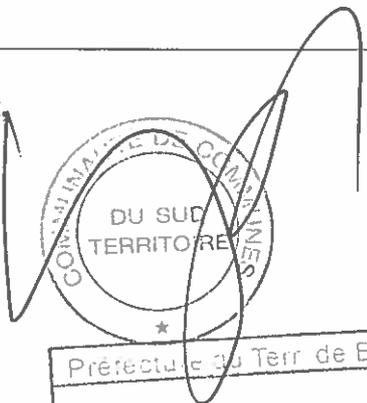
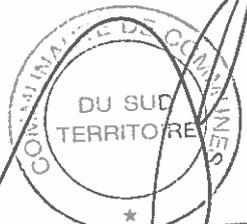
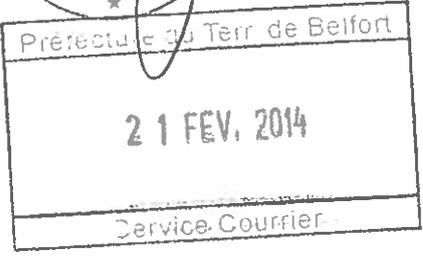
- Définir du site d'implantation. Ce site devra se situer obligatoirement sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Territoire.
- Définir du type d'équipement approprié pour répondre aux triples objectifs de préservation de l'environnement, de développement du tourisme vert et de conciliation des usages.
- Estimation budgétaire en termes d'investissement.
- Estimation budgétaire en termes de fonctionnement annuel sur les 5 premières années en prenant en compte une augmentation progressive de la fréquentation.
- Modalités d'intégration dans le réseau touristique existant (sites internet, magazines, structures relais de l'information...).
- Modalités d'intégration et de conciliation du projet avec les usages existants : forestiers, pêcheurs, chasseurs...

Coût estimatif			
Actions	Echéancier	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
	2014		
Etudes	14 800 €	14 800 €	17 760
<b>Total</b>	<b>14 800 €</b>	<b>14 800 €</b>	<b>17 760</b>

Plan de financement				
Actions	Partenaires financiers	Echéancier	Total HT (€)	Montant TTC (€)
		2014		
Etudes	CCST (70 %)	10 360 €	10 360 €	12 432
	Région Franche-Comté (30 %)	4 440 €	4 440 €	5 328
Total		14 800 €	14 800 €	17 760

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la réalisation de l'étude de faisabilité,
- d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière du Conseil Régional de Franche-Comté,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision,

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 FEV. 2014 Et publication ou notification le 21 FEV. 2014</p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>   
--	--

